

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2012

Le vendredi 5 octobre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 28 septembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint - René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Olivier DUMAS - Gilbert BERRUYER – Mmes. Marie BLANCO - Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Florence MARGARON.

Excusés ou absents : M. Serge PERRAUD - Mmes. Sylvaine L'HOTE - Françoise MACHUT (pouvoir à M. Olivier DUMAS).

Monsieur Daniel POSTIC, devant s'absenter en seconde partie de séance, donne pouvoir à M. Serge SECOND à 20h 15.

Monsieur Serge SECOND a été nommé secrétaire de séance.



- Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 45.

- Monsieur le Maire signale au Conseil que Mme. Françoise MACHUT, empêchée, a donné pouvoir à M. Olivier DUMAS et que Monsieur Daniel POSTIC devant s'absenter en seconde partie de séance, donne pouvoir à M. Serge SECOND.

- Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du Compte-Rendu de la séance du 7 septembre 2012.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

PROROGATION DE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE

- Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de proroger l'avenant à la promesse synallagmatique de vente : « Commune de Roybon » / « Pierre & Vacances développement SA » concernant les parcelles du bois communal des Avenières concernées par le projet Center-Parcs.

- Il précise que suite aux délais imposés par les différents recours des opposants, le délai de la réalisation de la condition suspensive liée à la purge des autorisations administratives obtenues se trouve être prorogé du 31 octobre 2012 au 31 octobre 2013. La date de réitération par acte authentique initialement fixée au plus tard au 31 mai 2011 puis au 31 décembre 2012 est reportée au 31 décembre 2013.

- Il propose au Conseil de délibérer afin de prolonger cette promesse synallagmatique de vente au 31 octobre 2013 avec réitération par acte authentique reportée au 31 décembre 2013.

→ Accord du conseil municipal à l'unanimité.

TRAVAUX DE SECURISATION DU BARRAGE SUR L'AIGUE NOIRE

- Monsieur Daniel Postic fait le point sur l'avancée des travaux de construction du second déversoir :

- La construction du nouveau déversoir, l'aménagement du canal de restitution à la rivière, les travaux complémentaires d'étanchéité et de drainage nécessaires à la sécurisation de la digue et du déversoir, les terrassements de finition avec pose de terres végétales sont terminés.
- Restent à effectuer les travaux de remise en herbe des zones terrassées au cours des travaux (mi-octobre) et de plantation de saules (fin novembre).

- Il rappelle que le projet initial concernant l'équipement de métallerie de la tourelle de vidange s'était révélé trop onéreux et constitué d'éléments ne correspondant pas à l'usage ponctuel qui en serait fait dans le futur (véritable escalier avec paliers intermédiaires), qu'il avait été demandé en réunion de chantier en fin de printemps 2012 à l'entreprise BEC de proposer une solution plus simple et plus économique comprenant de simples échelles munies de câbles de sécurité.

- Il expose que le nouveau devis proposé par l'entreprise avait paradoxalement amené une plus-value compte-tenu du fait qu'il impliquait la pose par camion-grue lourd et la reconstruction d'une piste ayant entretemps été démontée.
- Il indique qu'il a donc été décidé de sortir du marché la fabrication et la pose des derniers éléments de métallerie devant équiper la nouvelle tourelle de vidange et de proposer ce travail à des entreprises locales, ceci dans le but d'obtenir une réelle moins-value sur ces travaux.
- Il précise qu'à ce jour, trois devis ont été proposés par les entreprises contactées, qu'une importante moins-value sur les travaux est constatée et qu'il convient d'attendre la réception d'un dernier devis avant de pouvoir retenir à prestation égale l'entreprise la moins-disante.
- Il propose au Conseil de se prononcer afin de valider cette démarche.

→ *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

SUBVENTION SEDI 38

- Monsieur le Maire indique au Conseil que la programmation des opérations d'équipement en éclairage public de la place du Maquis de Chambaran prévue à l'origine en 2013 est à reporter en 2014. Il propose au Conseil de prendre une nouvelle délibération afin de pouvoir effectuer une nouvelle demande de subvention au SEDI 38.

→ *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

DIVAGATION DES CHATS

- Monsieur Daniel Postic explique au Conseil que suite à de nombreuses réclamations ou plaintes déposées auprès du secrétariat, la Commune a été saisie du problème de surpopulation des chats dans de nombreux endroits de la Commune et des problèmes de nuisances associés à leur divagation.

- Il expose qu'après consultation de la SPA, une première double-page d'information a été publiée dans le bulletin municipal « Vivre à Roybon » paru au mois d'août, informant la population du problème et invitant les propriétaires de chats à suivre les préconisations de la SPA : identification et stérilisation des animaux.

- Il indique qu'une convention entre le cabinet vétérinaire local et la SPA est en cours de signature (paiement des frais de stérilisation et d'identification par la SPA), qu'après une seconde information dans le bulletin municipal d'octobre, les employés municipaux procéderont à la capture des chats errants et les transféreront au cabinet vétérinaire qui effectuera la stérilisation des animaux non identifiables puis à leur identification. Les animaux stérilisés seront ensuite relâchés en liberté sous l'identité « Commune de Roybon ».

- Il précise que cette technique permet de limiter la surpopulation des chats et ainsi maintenir au plus bas niveau les nuisances induites à leur présence.

- Il précise encore que l'éradication totale des chats sur un secteur n'est pas souhaitable, la non-occupation d'une zone laissant le champ libre à l'arrivée de nouveaux chats errants non stériles...et donc capables de se reproduire très rapidement.

- Monsieur Daniel Postic demande au Conseil Municipal de délibérer afin de valider et de poursuivre les démarches entreprises en collaboration avec la SPA.

→ *Accord du conseil municipal à l'unanimité.*

(20h 20 : Monsieur Daniel Postic s'absente du CM et donne pouvoir à Monsieur Serge Second.)

INFORMATIONS DIVERSES

EHPAD de Roybon : suite à la nécessité de sa réhabilitation, l'idée d'une construction neuve vers un nouveau site sur la commune semble faire consensus. Deux sites pourraient convenir, l'un étant plus facile d'accès et plat (donc plus économique en termes de construction), situé sur la zone de développement de la Communauté de Communes. D'autres services pourraient être inclus dans le même dossier pour permettre une économie de moyens.

Demande de stage : l'Œuvre des Villages d'Enfants recherche un partenaire pour offrir des stages préprofessionnels à des enfants qui ne peuvent pas actuellement obtenir une place dans des IMP Professionnels.

La Commune étudie la possibilité d'accueillir un ou plusieurs de ces jeunes. Il s'agit de trouver un stage à la carte, sur un nombre d'heures très variable, à dominante technique ou administrative.

Commerce Local :

- Une jeune habitante de Roybon envisage la réouverture d'un restaurant dans les locaux de l'ancien restaurant « Le Dauphinois » qui se dénommerait ainsi « Le Mélys ».
- En fonction de la venue de Center-Parcs, une société de commerce alimentaire proposerait une installation sur la commune.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique : il s'agit d'un nouvel outil d'inventaire et de maintien de corridors biologiques qui doit être repris dans les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT). Ce SRCE permettra une cartographie à l'échelle régionale retraçant les diverses trames bleues (réseaux écologiques et éco-paysagers constitués par les cours d'eau) et vertes (continuité des zones vertes) des territoires.

Recherche de terrain : un administré de Roybon, compétiteur dans le domaine du travail du bois (sciage, tronçonnage sportif..) est en recherche d'un terrain sur la Commune pour y développer son activité et la faire découvrir à un plus grand nombre sous forme d'enseignement.

Cimetière communal : « l'opération de reprise des tombes » se poursuit. Les résultats sont très encourageants et la prise de conscience par les familles de la nécessité d'un entretien correct est constatée. La municipalité s'efforce d'être exemplaire de son côté, en procédant à l'entretien et au nettoyage de certains emplacements dont elle a la charge et de tombes de bienfaiteurs de la commune, lorsqu'il n'y a plus de familles en mesure de les entretenir, par exemple la tombe d'Alfred Berruyer.

Règlement de la garderie périscolaire : Madame Jocelyne Derocles donne lecture du règlement de la Garderie Péri-Scolaire et des modifications qui y sont apportées. Le Conseil aura à délibérer sur ce règlement ainsi que celui de la Restauration Scolaire lors de sa prochaine réunion.

Plan Local d'Urbanisme : la modification du PLU est en cours d'élaboration avec la participation de l'administration. La zone d'urbanisation du quartier de la Sapinière tardant à s'ouvrir, en partie à cause du retard pris par le projet Center-Parcs, la Commune souhaite – pour répondre à un besoin de terrains constructibles – ouvrir à la construction dès à présent les zones dont l'urbanisation était initialement prévue de façon différée dans le Plan Local d'Urbanisme : zones des quartiers des Adroits et du Malatras.
L'enquête publique devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Matériel communal : le petit tracteur est revendu au profit d'un tracteur du même gabarit mais mieux équipé, qui permettra de réaliser plus de tâches et un travail de déneigement plus efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Monsieur le Maire à 22h 00.

